

GITELBART est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Cette association a pour objet **d'offrir aux patients une ressource spécialisée exclusivement dédiée (parmi les nombreuses maladies génétiques rénales), aux seuls syndromes de Gitelman et Bartter** par :

- 1° pôle de suivi des avancées de la recherche,
- 2° point de diffusion de l'information scientifique vulgarisée de manière pertinente,
- 3° passerelle entre chercheurs-praticiens et patients,
- 4° base d'informations pratiques aidant à bien appréhender et gérer les symptômes et les situations
- 5° réseau de support mutuel et d'écoute inter-patients visant à assumer les vécus du quotidien.

Les statuts de l'association, son règlement intérieur ainsi que le dernier PV de l'assemblée générale sont disponibles sur le site de l'association ([www.gitelbart.fr](http://www.gitelbart.fr)).

Si vous souhaitez devenir membre de l'association, il vous suffit de remplir le bulletin d'adhésion ci-dessous et de le retourner accompagné du règlement intérieur de l'Association sur lequel sera mentionné « lu et approuvé », date et signature du membre à l'adresse : **contact@gitelbart**

Le trésorier de l'association vous communiquera ensuite l'adresse postale où envoyer le chèque d'adhésion :

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à

- 20 Euros / Adulte
- 10 Euros / Enfant jusqu'à 15ans (gratuit en dessous de 6 ans)

Aucun remboursement ne sera effectué quel que soit le motif.

***Avec le plaisir de vous compter bientôt parmi nous.***

-----  
BULLETIN D'ADHESION GITELBART 2020

NOM : ..... Prénom : .....

N° téléphone : ..... Signature : .....

Adresse mail : .....

Désire adhérer à l'association GITELBART pour l'année 2020.

Ci-joint le montant de ma cotisation :

- par Chèque N° \_\_\_\_\_

Aucun remboursement ne sera effectué quel que soit le motif.